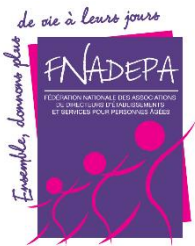




pour tous, toute la vie, partout



FÉDÉRATION HOSPITALIÈRE DE FRANCE



SYNERPA

Union Nationale de l'Aide, des Soins  
et des Services aux Domiciles.Cher  
les associations  
pour développer  
la Solidarité**Madame Agnès BUZYN**

Ministre des Solidarités et de la Santé

14 avenue Duquesne

75700 Paris

Réf : FV/ZR/MB/IA 19-127

Paris, le 23 septembre 2019

**Objet : Affectation progressive  
de la CRDS au plan Grand Âge**

Madame la Ministre des solidarités et de la santé,

Le Gouvernement a souhaité, à la fin de l'année 2018, ouvrir le chantier du Grand Âge en confiant à Dominique Libault l'animation d'une concertation d'envergure et l'élaboration d'un rapport sur les politiques publiques à mettre en œuvre pour répondre au vieillissement de la population.

En effet, celui-ci va s'accélérer dans les vingt ans à venir puisque la proportion des personnes de plus de 75 ans va progresser deux fois plus vite d'ici 2040 que dans les vingt années passées. Au demeurant, un nombre croissant de nos concitoyens vieillissent en bonne santé : ce vieillissement doit d'abord être considéré comme une richesse et une réussite pour notre Nation d'avoir permis à la majorité de nos concitoyens de vivre jusqu'à des âges avancés.

Cependant au fur et à mesure que l'augmentation de la population concerne des âges de plus en plus élevés, les besoins d'accompagnement et de soins augmentent et se diversifient.

C'est dans ce contexte que le rapport sur la concertation Grand Âge et Autonomie vous a été remis le 26 mars 2019, identifiant 175 propositions. Le diagnostic et les grandes orientations ont recueilli une large adhésion des acteurs du grand âge et des représentants des personnes âgées.

Ces propositions invitent les pouvoirs publics à organiser différemment l'offre d'accompagnement et de soins aux personnes âgées, non plus en fonction des multiples canaux institutionnels et financiers, mais en partant réellement des attentes et des besoins des personnes. Cela invite, de toute évidence, à un vigoureux déclouisonnement des dispositifs et à une simplification décisive de la gouvernance.

Mieux répondre au besoin du grand âge suppose aussi de mettre fin à la stigmatisation dont sont victimes les métiers du grand âge en les rendant plus attractifs. C'est tout le sens de la mission donnée à Madame El Khomri dont les acteurs du secteur attendent beaucoup.

Naturellement, le plan Grand Âge ne saurait faire l'impasse sur l'ardente obligation de renforcer les moyens humains dans les structures pour personnes âgées, en établissement comme à domicile, et nous souscrivons à l'objectif d'une augmentation de 25 % des effectifs d'ici 2024, comme une première étape urgente.

Enfin la nécessité d'une diminution du reste à charge ne saurait être plus longtemps éludée dans un contexte où la grande majorité des personnes en perte d'autonomie ne sont plus en mesure de couvrir les frais d'accompagnement et d'hébergement avec leurs ressources personnelles.

L'ensemble de ces défis incontournables suppose, selon l'évaluation du rapport Libault de mobiliser dans les 5 ans qui viennent 10 milliards d'euros dans un contexte où le vieillissement impose autant un développement qualitatif que quantitatif de l'offre d'accompagnement de la perte d'autonomie

Pour faire face à ces besoins - qui portent aussi bien sur le champ social, sanitaire que médico-social - se limiter aux seules ressources actuellement affectées à l'ONDAM serait se condamner à un saupoudrage sans efficacité.

Nous avons la conviction qu'il sera nécessaire à terme de définir un véritable risque « autonomie », en s'inspirant des dispositifs de protection sociale bâtis après la seconde guerre mondiale et qui prendra place à côté des quatre autres risques aujourd'hui couverts par la protection sociale. Ce risque pourrait comprendre une dimension assurantielle, dès lors que celle-ci sera organisée et accompagnée fiscalement par la puissance publique.

Toutefois, il y a urgence.

En effet, il nous semble indispensable, sans accroître les prélèvements obligatoires, **d'affecter dès 2020, une part des ressources socio-fiscales aujourd'hui affectée au remboursement de la dette sociale, à la réponse aux besoins de santé et d'accompagnement du grand âge.** En affectant dès 2020, 700 M€ de plus de ressources à cet objectif - 1 milliard à partir de 2021 - il est possible d'améliorer rapidement le sort de nombre de nos concitoyens âgés sans renoncer à l'objectif de rembourser, à l'horizon 2026 ou 2027, la totalité de la dette sociale.

Ne pas le faire conduirait à rater une occasion historique de répondre à une évolution majeure de la société en sacrifiant les grands enjeux sociétaux de notre pays de ces prochaines années à de simples impératifs comptables.

Nous vous demandons de saisir, dès aujourd'hui, la chance qui vous est donnée de porter une des grandes réformes sociales de notre temps, et que nous autres, *président(e)s des grandes fédérations et organisations du secteur*, appelons de nos vœux.

Dans l'attente d'un rendez-vous permettant d'évoquer plus avant nos propositions, nous vous prions de croire, Madame la Ministre des solidarités et de la santé, à l'assurance de notre haute considération.

**Patrick MALPHETTES**  
Président  
d'**ADESSADOMICILE**

**Marie-Josée DAGUIN**  
Présidente  
de l'**ADMR**

**Emmanuel SYS**  
Président  
de la **CNDEPAH**

**Jean-Christophe COMBE**  
Directeur général de la  
**Croix-Rouge française**

**Marie-Sophie DESAULLE**  
Présidente  
de la **FEHAP**

**Frédéric VALLETOUX**  
Président  
de la **FHF**

**Jean-Pierre RISO**  
Président  
de la **FNADEPA**

**Michel BENARD**  
Président  
de la **FNAQPA**

**Thierry BEAUDET**  
Président  
de la **Mutualité française**

**Alain RAOUL**  
Président  
de **NEXEM**

**Jean-Alain MARGARIT**  
Président  
du **SYNERPA**

**Guillaume QUERCY**  
Président  
de l'**UNA**

**Jérôme VOITURIER**  
Directeur général  
de l'**UNIOOSS**